

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 13 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 13 février 2017 à 19h00 à la salle multifonctionnelle du secteur Gascons sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Juliette Duguay et Annie Anglehart
Messieurs Richard Béliveau, Gaétan Delarosbil, Hartley Lepage et Jean-Marc Allain.

Était également présente, madame Chantal Vignet, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-044
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Allain, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- a) Activités piscine ;
- b) Recommandation d'une représentation civile sur le comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé ;
- c) Point d'information – Joujouthèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-045
JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
DU 13 AU 17 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25% des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice–Persévérance scolaire Gaspésie-Les-Îles coordonne du 13 au 17 février 2017 la 6^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du

Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'appuyer Complice–Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et affaires, afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la Madeleine une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir par courriel une copie de cette résolution à Complice–Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-046
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que les procès-verbaux des séances du 16 et 26 janvier 2017 soient adoptés tel que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-047
ADOPTION DES COMPTES À PAYER,
DES LISTES DES DÉPÔTS-SALAIRES
ET DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2017

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires à # 96804 au # 96818, à # 903994 au # 904066 et la liste des chèques # 96804 à # 96815 et 909465 à # 909559 ainsi que les comptes à payer au montant de 15 785,46 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CORRESPONDANCE

- Correspondance envoyée à monsieur Jean-Pierre Huet concernant les ports pour petits bateaux.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant la rénovation cadastrale.
- Correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2016 accordée au montant de 8 998 \$.
- Mise à jour du plan d'action de la Politique familiale.
- Courriel reçu de M. Jean-Marie Perreault, directeur général de Navigue.com concernant le réseau internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-048

DONS

Il est proposé par monsieur Richard Béliveau, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise les dons suivants :

- CRÊPE-RIE-ART-ISANAL : 25\$/chacune (Alysson Sweeney et Anabelle Bisson Allain)
- Association Sportive Chasse et Pêche de la BDC : 25 \$
- Unité régionale loisir et sport (Secondaire en spectacle) : 50 \$
- La Ressource d'aide aux personnes handicapées : 50 \$
- Fondation CHU Sainte-Justine : 25 \$
- Association du Cancer Est du Québec : 100 \$
- 3 Star Dolden Age Club : 600 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-049 **VIRÉE 2017 – MME DIANA DERAÎCHE**

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 300 \$, pour l'année 2017, à madame Diana Deraîche pour la virée des véhicules sur sa propriété située à la route Amédée, Port-Daniel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-050 **PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS** **FIRME TETRA TECH ET ENGLOBE** **INFRASTRUCTURES EAU POTABLE ET EAUX USÉES** **SECTEUR GASCONS**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'alimentation et de distribution en eau potable, et de collecte, interception et traitement des eaux usées du secteur Gascons, la Municipalité désire poursuivre son projet et corriger les problématiques d'alimentation en eau potable et d'élimination des eaux usées du secteur ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde le mandat à la firme Tetra Tech pour un montant forfaitaire de 18 730 \$, taxes en sus pour la réalisation des étapes suivantes:

- Avis technique et plan de travail
- Préparation et rencontre avec le MDDELCC et définition des travaux projetés
- Présentation des travaux et phasage de réalisation (avec plan d'ensemble)
- Estimation budgétaire des coûts et calcul des coûts de taxation anticipés en fonction de l'avis du MAMOT et d'une aide financière acceptable
- Rencontre avec le conseil et présentation

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte l'estimation des coûts au montant de 2 000 \$, taxes en sus à la firme Englobe pour un support technique à la firme Tetra Tech lors de la prochaine rencontre avec le MDDELCC à Sainte-Anne-des-Monts.

Ces honoraires professionnels seront défrayés à même le Programme de la taxe sur l'essence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-051
ACHAT D'UNE POMPE SUBMERSIBLE

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale à faire parvenir par voie d'invitation écrite à deux soumissionnaires pour l'achat d'une pompe submersible au poste de pompage d'égout à Clemville.

La dépense sera défrayée en partie par le surplus affecté égout et au budget courant de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus affecté égout et au budget courant de la municipalité pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-052
AUTORISATION DE PAIEMENT
FIRME AUDACE

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de la firme Audace pour le premier versement du plan de communication et image de marque de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, au montant de 3 750 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-053
AJOUT À LA RÉSOLUTION 2016-12-448
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
PROGRAMME PIQM

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution numéro 2016-12-448 afin de la rendre plus conforme pour une demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et ce, pour la conversion de l'ancien aréna par l'ajout des éléments suivants ;

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers actuelle est trop petite et une fois les véhicules d'urgence garés à l'intérieur, aucun espace n'est disponible pour le rangement adéquat et l'entretien du matériel et que les conséquences de l'étroitesse des lieux se traduit par un allongement et une complexification de la routine du «retour à la normale» de l'après sinistre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise actuellement comme garage municipal en site d'entreposage désuet sans installation sanitaire et que ses importantes lacunes a pour caractéristique de ne pas remplir sa mission en matière de lieu de travail adéquat et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder rapidement pour relocaliser ses services incendies et travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE pour ces raisons et conformément au plan stratégique de la municipalité, ces deux composantes importantes des opérations municipales seront relocalisées dans de nouveaux locaux aménagés dans l'ancien aréna du secteur Port-Daniel ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien aréna du secteur Port-Daniel est de propriété municipale, sans vocation actuellement et aucun emprunt n'y est associé ;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux locaux aménagés permettront de garer à l'intérieur les trois véhicules du service incendie et toute la machinerie lourde des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna du secteur Port-Daniel est situé stratégiquement au centre de la municipalité, à mi-chemin entre les anciennes municipalités fusionnées de Gascons et Port-Daniel ;

CONSIDÉRANT QUE c'est la façon la plus responsable et économique de remédier aux lacunes majeurs des bâtiments existants ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le projet présenté pour la conversion de l'ancien aréna du secteur Port-Daniel en caserne de pompiers et en garage municipal ;

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-054
AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE
SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées pour l'achat d'une caméra thermique soit à Boivin & Gauvin inc. au montant de 8 044,99 \$, taxes et frais de transport en sus et à Aréo-Feu au montant de 10 725 \$, taxes et frais de transport en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat d'une caméra thermique pour le service incendie au plus bas soumissionnaire, soit à Boivin & Gauvin inc. au montant de 8 044.99 \$, taxes et frais de transport en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-055
PARTICIPATION FINANCIÈRE
RÉALISATION ENTENTE CULTURELLE 2017

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le versement au montant de 1500 \$ pour la participation financière 2017 pour la réalisation de l'entente culturelle de la MRC du Rocher-Percé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 92-21
DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-056
AUTORISATION DE PAIEMENT DU 1^{ER} VERSEMENT
QUOTES-PARTS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement du 1^{er} versement pour les quotes-parts 2017 de la MRC du Rocher-Percé au montant de 91 127 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-057
APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population ;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux ;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents ;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements

favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-058
OFFRE PLACEMENT PUBLICITAIRE
BROCHURE LA ROUTE DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Gaétan Delarosbil et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat d'un espace publicitaire à l'intérieur de la brochure de commercialisation édition 2017, produite par l'Office de tourisme du Rocher-Percé, pour ¼ de page au coût de 385 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-059
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
MRC ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de la MRC Rocher-Percé au montant de 68 686,54 \$ pour les services de Servitech concernant l'équilibrage du rôle d'évaluation 2016 et la modernisation réglementaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-060
CONGRÈS COMBEQ

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise monsieur Martin Gauthier, inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 4, 5 et 6 mai 2017 à Québec. Le coût d'inscription au montant de 590 \$, taxes en sus et les frais de déplacements sont défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-061
REMPACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE EXISTANT
DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Annie Anglehart et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le remplacement de l'éclairage existant de la bibliothèque par Arsenault Electrique Enr. au montant de 3 880 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-062
AUTORISATION D'ACHAT
HABITS DE COMBAT ET RADIOS PORTATIFS
SERVICE INCENDIE

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat

de cinq (5) habits de combat pour le service incendie par L'Arsenal au montant de 8 480 \$, taxes en sus et l'achat de sept (7) radios portatifs pour le service incendie par Électronique Mercier au montant de 3 047,09 \$, taxes en sus et en ajoutant l'augmentation annuelle de 5%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-063
AUTORISATION ET PAIEMENT FACTURE
GÉNÉRATRICE POSTE POMPAGE AQUEDUC
PORT-DANIEL

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons entérine l'achat d'une génératrice pour le poste de pompage aqueduc, secteur Port-Daniel, au montant de 12 275 \$, taxes en sus et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au poste du surplus affecté aqueduc, secteur Port-Daniel pour acquitter la dépense décrite dans la présente résolution.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-064
CONTRAT DE SERVICE
CIMCO RÉFRIGÉRATION
ARÉNA DE PORT-DANIEL-GASCONS

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde le contrat de service à CIMCO Réfrigération pour les années 2017, 2018 et 2019 concernant l'entretien des systèmes de réfrigération à l'aréna de Port-Daniel-Gascons. Les montants se répartissent comme suit:

2017: 2 380 \$, taxes en sus

2018: 2 440 \$, taxes en sus

2019: 2490 \$, taxes en sus ;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale, madame Chantal Vignet à signer ledit contrat de service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-065
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
CIMENT MCINNIS INC.

Il est proposé par monsieur Gaétan Delarosbil, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Me Richard Laflamme, avocat-conseil de l'étude Stein Monast au montant de 3 654,58 \$, taxes en sus et le paiement de la facture de Me William Assels, avocat de la firme St-Onge & Assels au montant de 10 353,67 \$, taxes en sus relativement au dossier de Ciment McInnis concernant les permis et les taxes municipales 2016-2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-066
BAIL CONCERNANT LE LOCAL DES AMBULANCIERS

CONSIDÉRANT QUE le bail entre la municipalité de Port-Daniel–Gascons et Groupe Radisson est échu depuis le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE sur demande du Groupe Radisson, la municipalité a renouvelé ledit bail pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et ce, aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT QUE pour les années ultérieures, Groupe Radisson désire utiliser la clause 3.2 dudit bail qui mentionne qu'à la date de terminaison du bail, ce bail se renouvelle d'année en année par l'une ou l'autre des parties de signifier, par lettre recommandée, un avis de non-renouvellement en tout ou en partie d'au moins trois mois avant la date de terminaison du bail ou du renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Radisson propose un indice des prix à la consommation (IPC) de 1.3% pour les prochaines années et d'une mise à jour du loyer annuel en appliquant un IPC de 1.3% des trois dernières années totalisant un loyer annuel de 18 274,32 \$, taxes en sus pour l'année 2017 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de Groupe Radisson, pour un loyer annuel 2017 au montant de 18 274,32 \$, taxes en sus, versé trimestriellement et un IPC de 1.3% pour les années ultérieures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-067
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
PG SOLUTIONS

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Jean-Marc Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de PG Solutions au montant de 4 795 \$, taxes en sus pour l'achat du module gestion des permis, la formation et l'activation dudit module.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-068
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
KWATROE CONSULTANTS INC.

Il est proposé par madame Annie Anglehart, appuyé par monsieur Richard Béliveau et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement de la facture de Kwatroe Consultants Inc. au montant de 20 300 \$, taxes en sus concernant les honoraires professionnels pour la conversion de l'ancienne aréna en caserne de pompiers et garage municipal. Cette dépense fera partie du Programme PIQM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES NOUVELLES

ACTIVITÉS PISCINE

Madame Annie Anglehart nous informe que les activités piscine débuteront le 7 mars prochain. Les inscriptions des trois écoles primaires sont en cours. Ces activités font partie de la Politique familiale d'où la mise à jour du plan d'action est à faire. À cet effet, une rencontre du comité famille est prévue le 20 février prochain à la salle multifonctionnelle, les gens sont invités à y participer.

JOUJOUTHÈQUE

Madame Annie Anglehart informe la population qu'ils ont besoin de bénévoles pour la formation d'un nouveau comité de la joujouthèque.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-069

REPRÉSENTATION CIVILE

SUR LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Il est proposé par madame Juliette Duguay, appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons nomme madame Marie-Josée Allain à titre représentante civile au sein du comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-02-070

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gaétan Delarosbil propose la levée de la séance à 19h58.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet,
Directrice générale/ sec.trésorière